



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Compte rendu SNES-FSU du CTA du lundi 28 janvier 2019

Ce CTA était convoqué suite au rejet unanime des propositions de répartition des moyens 1^{er} et 2^d degré.

Sans surprise, la dotation académique n'ayant pas été abondée, la proposition de la rectrice a une nouvelle fois été rejetée.

Le SNES-FSU a une fois encore fait la démonstration, à l'aune des DGH de nombreux établissements, que les dotations sont très largement insuffisantes :

- En collège la perte d'une division se traduit systématiquement par la perte de 30 heures postes, quand la création d'une division n'est pas toujours financée à hauteur de 29h avec par ailleurs un nombre important d'HSA. Les compléments de services prévus sont en augmentation avec les difficultés professionnelles que cela engendre, les dispositifs pédagogiques patiemment mis en œuvre par les enseignants sont menacés de disparition.
- En lycée, à structure équivalente ou en augmentation, les dotations en heures postes sont partout en diminution. La marge d'autonomie prévue par la réforme Blanquer ne permet pas de financer tout à la fois l'AP, les dédoublements, les options. Les dégradations des conditions d'étude des lycéens sont donc majeures.
- A tous les niveaux, le financement des dispositifs ou options, non prévu spécifiquement au-delà de la marge règlementaire, est très problématique et conduit à des choix qui n'en sont pas : maintenir l'option et supprimer des dédoublements ou inversement.
- Les conditions de travail des enseignants vont donc se dégrader fortement et leur charge de travail augmenter considérablement avec un complément de service ou des classes en plus à prendre en charge, le tout dans un contexte d'augmentation des effectifs dans les classes.

Le Rectrice dément catégoriquement toute dégradation pour la rentrée prochaine. Elle prétend que les choix opérés dans les établissements seraient sans lien avec les moyens alloués... Elle affirme que les IPR ont mené un travail très fin dans le cadre de la réforme du lycée pour cibler les disciplines dans lesquelles les dédoublements étaient utiles. Nous attendons communication des disciplines dans lesquelles ces temps pédagogiques sont jugés sans intérêt par nos IPR !

La mobilisation des collègues de SEGPA, réunis en assemblée générale à l'initiative des syndicats de la FSU a permis une évolution des dotations dans ces structures : 4 heures sont restituées dans chaque SEGPA. Cela ne permet pas toutefois de retrouver la situation actuelle et reste donc insuffisant.

La mobilisation doit se poursuivre dans les établissements pour faire suite à la grève du 24 janvier : interpellation des élus et de la presse, motions en CA, courriers et demandes d'audiences à la Rectrice pour faire la lumière sur les dégradations prévues à la rentrée 2019. Il s'agit de faire connaître très largement la réalité des dégradations qui se préparent. Des préavis de grève sont déposés pour tous les jours d'ici aux vacances d'hiver pour permettre les mobilisations.

Annonces de Blanquer sur l'académie de Limoges : « Il n'y aura pas de super rectorat », mais...

Cette annonce ne répond en rien à des craintes légitimes : quelle autorité et quelles compétences du recteur de région académique, notamment en ce qui concerne la gestion des moyens (DGH, postes, cartes des formations...), quel périmètre de gestion des personnels ?

Suite à l'intervention du SNASUB-FSU et du SNES-FSU en CTA, la rectrice a apporté quelques précisions qui restent cependant à confirmer.

La Rectrice admet, comme la FSU, qu'il n'y a pas lieu de crier victoire de manière aveugle, il y aura bien des réorganisations à venir et des mutualisations de services. Cependant la mobilisation des personnels de l'académie a pesé dans la décision nationale de préserver les académies et leurs rectorats (la stratégie de la FSU, qui a initié la pétition intersyndicale académique signée par plus de 6000 personnes, et a porté à tous les niveaux le maintien du modèle académique, était la bonne). Les moyens enseignants 1^{er} et 2^d degré resteraient de la compétence des académies, le niveau de gestion des moyens administratifs et des personnels des vies scolaires reste à définir (la FSU a affirmé la nécessité de les gérer au même niveau que les enseignants et de l'académie dans laquelle ils exercent.) Rien n'est dit sur la gestion des personnels eux-mêmes (CAPA) au-delà de 2022 date jusqu'à laquelle cette gestion reste garantie sur les périmètres actuels.

La vigilance et la mobilisation restent donc de mise, particulièrement dans un contexte de suppressions massives d'emplois (400 suppressions d'emplois administratifs à la rentrée 2019, 8 dans l'académie de Limoges).